

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES - (N° 2115)

Adopté

N° CF143

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 20 QUATER A

I. – Compléter la seconde phrase de l’alinéa 3 par les mots :

« relatif à l’ordonnance prévue au II du présent article ».

II. – En conséquence, procéder au même ajout à la seconde phrase de l’alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.